

COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE

du 20 décembre 2012

Membres présents :

ARAMBURU Jean	CCD
a mandat de TATIN Gabriel,	PNR Vercors
CANESTRARI Marcel	Mairie, Grâne
CRESPO Gérard	FDPPMA
CROZIER Gérard	Maire, Alex – Président de la CLE
a mandat de LADEGAILLERIE Jacques,	Conseiller général
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RMC
a mandat de la DREAL Rhône-Alpes	
GARCIA Basile	DDT
a mandat de BOUDOT Didier,	ONF
GERANTON Philippe	Maire, Pontaix
a mandat de VIVENZIO Angelo,	Maire, Aix-en-Diois
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
a mandat de MOREL-DARLEUX Corinne,	Conseillère régionale
GIRE Bernard	Sous-préfecture de Die
HILAIRE Jean-Louis	CCVD
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
LANGON Marion	ONEMA
LEEUWENBERG Philippe	Conseiller général
a mandat de BUIS Bernard,	Conseiller général, Pt SMRD
MANEN Maryline,	maire Mirabel et Blacons
a mandat de ROCHE André,	CCC
MATHIEU Roger	FRAPNA
a mandat de GONTARD Jean-François,	Fédé. Hôtellerie Plein Air
PECCOUD Jean-François	Mairie, Saillans
PEYRARD Hervé	SI Alex-Montoison
a mandat de VEILLET Jean-Jacques,	ASL Boulc
REY Yvette	Mairie, Die
RIVIERE Jean	SIGMA
SERRET Jean	Conseiller général
VITALI Hervé	DDCS

Autres présents :

BABYLON Alain	Directeur SMRD
DARBOUSSET Alexandra	Stagiaire, SMRD
FALCONE Marie	Adjoint administratif, SMRD
FERMOND Chrystel	Animatrice SAGE, SMRD
GONNET Fabrice	Chargé de mission Patrimoine naturel, SMRD
JOLY Bertrand	Chargé de mission, PNRV

Membres excusés :

Représentants ADARII, ARS, CCI, Chambre Agriculture, CLCV, CNR, Comité Canoë-kayak, CRPF, Fédération des Chasseurs, UNICEM
JULIEN Jean Mairie, Loriol
MONGE Franck CCPS
ROCHE Jean-Charles Mairie, Crest
ROYANNEZ Patrick Conseiller général
TAVAN Jean-Marc Mairie, La Répara-Auriples



Ordre du jour :

- 1- Validation du compte rendu du 24/07/12
- 2- SAGE Drôme
 - a. Présentation du rapport d'enquête publique et proposition de réponse ou de modifications du SAGE pour en tenir compte
 - b. Approbation du SAGE modifié à envoyer au Préfet (projet de délibération joint)
- 3- Avis de la CLE sur la proposition de classement des cours d'eau en listes 1 et 2 sur la Drôme
- 4- Présentation de l'étude de détermination des volumes prélevables et de la délimitation des ressources stratégiques pour l'AEP par le bureau d'étude Artélia. Lancement de la concertation nécessaire à la mise en œuvre de ces résultats.
- 5- Points divers
 - a. Porté à connaissance sur la prorogation des autorisations de prélèvement pour le SIAM, le SICN et le SICS
 - b. Porté à connaissance sur les études en cours



Après avoir fait état des mandats, le quorum aux deux tiers étant atteint (22 présents + 10 mandats, soit 32 votants sur 48 membres), le Président ouvre la séance.

1. Validation du compte rendu du 24 juillet 2012

Le Président informe l'assemblée d'une remarque formulée par l'Agence de l'eau. C. SCHLOSSER a souhaité revenir sur son intervention située en point 2 du compte rendu. A la place de « souhaiterait que la note...et diffusée aux membres de la CLE », modifier en « Pour information, la note accompagnatrice des dispositions sera enregistrée sur le site du SMRE et diffusées aux membres de la CLE.»

Le compte rendu est validé à l'unanimité par l'assemblée, sous réserve d'intégration de la remarque de l'Agence de l'eau.

2. SAGE Drôme

A. Présentation du rapport d'enquête

C. FERMOND présente les conclusions de la commission d'enquête qui a émis un avis favorable assorti de 2 recommandations : la première concerne les zones humides de plus de 1000 m² et la seconde la continuité des cours d'eau.

Puis, elle soumet d'autres modifications soulevées lors de l'enquête publique et figurant sur le registre d'enquête.

B. Modification du SAGE

PAGD

Actions 29 et 32 : « Commissions référentes 'espace fonctionnel' et 'transport solide' »

Il est proposé de supprimer la mention 'sur secteur non domaniaux' de façon à ce que les riverains de la Drôme et du Bez puissent également participer à ces commissions. La nouvelle composition de la commission serait :

Membres permanents :

- 4 représentants du collège des élus de la CLE (4 membres + 4 suppléants)
- 1 représentant des riverains au sein de la CLE
- DDT Service Police de l'Eau
- DDT Gestionnaire du DPF
- ONEMA
- Agence de l'Eau
- FRAPNA
- Structure porteuse
- FDPPMA
- UNICEM
- Région Rhône-Alpes
- DREAL (*ajouté à la CLE du 24 juillet*)

Membres non permanents, en fonction des sujets abordés :

- 1 représentant de la ou des communes concernées
- 1 représentant des riverains concernés
- 1 expert scientifique

Action 23 : « Assurer la continuité piscicole des cours d'eau »

A la relecture de cette action, les listes n'ont pas été votées et sont en cours d'évolution. L'atteinte des objectifs du SAGE est un souhait. Cette imprécision a conduit à une confusion et une réécriture semble nécessaire. Il est proposé de basculer le contenu du 'rappel de la réglementation' dans l' 'énoncé de l'action' et de supprimer la ligne : « cette obligation s'applique : ». De plus, le mot « prévoir » pourrait être remplacé par « la CLE souhaite ».

Recommandation 37 : « Accompagner les projets améliorant la franchissabilité »

Il est préconisé de tenir ces délais nécessaires à l'atteinte des objectifs mais pas sur d'un point de vue réglementaire, puisque pas encore arrêtés. Il est proposé de supprimer « réglementaires » et de remplacer ce terme par les 'délais nécessaires à l'atteinte des objectifs'.

Il reste donc 2 recommandations suite aux premières observations du commissaire enquêteur, ajoute B. DEGUEURCE. C'est donc bien simplifié.

G. CROZIER précise que ces 2 recommandations sont, en effet, tout à fait légitimes.

Pour conclure, le Président salue le travail de concertation mené par tous et remercie pour cette mobilisation. Puis, il fait lecture du projet de délibération pour la mise en place du SAGE Drôme et sa validation par M. le Préfet.

Il soumet au vote de l'assemblée l'adoption du SAGE amendé des remarques apportées le 24 juillet 2012 et de celles apportées ce jour suite à l'enquête publique.

L'assemblée valide à l'UNANIMITE le SAGE modifié, à savoir :

- **Les propositions de modifications en réponse au rapport d'enquête ;**
- **Le projet de SAGE Drôme révisé (PAGD, Règlement, Atlas cartographique et propositions de modifications approuvées suite aux différentes étapes de la consultation ;**
- **L'intégration des modifications apportées le 24 juillet 2012 et ce jour au document final ;**
- **Le document final amendé en vue de son approbation préfectorale.**

3. Avis de la CLE sur la proposition de classement des cours d'eau en listes 1 et 2 sur la Drôme

G. CROZIER précise que ce point a été discuté en Bureau de CLE et remercie B. GARCIA de sa présentation. Ce travail a permis de préparer une proposition de réponse, communiquée en document de séance de cette CLE plénière avec un document intitulé « recueil des avis du territoire ». Etant difficile d'avoir un avis tranché sur le sujet vu les positions des différents membres recueillies, le Préfet coordonateur de Bassin a dit accepter de la CLE qu'elle fasse remonter ses remarques.

B. GARCIA présente ce dossier à l'assemblée, sur la base d'un Ppt.

A propos du classement en liste 2 de la Meyrosse sur la commune de Die, Y. REY tient à souligner plusieurs points :

- Ce cours d'eau dessert des canaux d'irrigation importants
- Comment peut-on améliorer la montaison dans le cas d'ouvrages d'une telle hauteur ?
- Au niveau du Viaduc, il y a des habitations à protéger, donc potentiellement des travaux à réaliser dans le cours d'eau

De plus, elle rappelle que la DDT n'a associé ni la commune ni les usagers pour ce classement.

B. GARCIA répond que ce n'est pas prévu par les textes. La concertation s'est faite avec l'ensemble des structures listées et au moins un service de l'Etat s'est rendu sur site pour voir les ouvrages. Pour la liste 1, les usages et protections ont été pris en compte, et pour la liste 2, qui a été longuement débattue en Bureau, les travaux seront demandés avec bon sens, pragmatisme et souplesse. Ce qui a déjà été fait en partie dans le ROE quand les objectifs ont été fixés, soit pour la montaison, soit pour la dévalaison. Par exemple, pour les Fondeaux, ce sera la dévalaison qui sera demandée car moins onéreuse et la montaison ne sera pas retenue. Il convient, en effet, d'évaluer le rapport bénéfice environnemental et coût de l'opération.

Y. REY considère que c'est une information importante qui vient d'être donnée. En revanche, la Meyrosse étant déjà classée en réservoir biologique, elle pense qu'il n'est pas indispensable d'ajouter cet autre classement. De plus, d'importants travaux doivent être entrepris sur ce cours d'eau car l'affouillement y est important et la population doit être protégée. Ces travaux seront-ils refusés ?

M. LANGON précise que les travaux sont possibles pour tout ouvrage longitudinal sauf si un enjeu est identifié en connexion latérale en liste 1, ce qui est peu probable dans ce cas.

G. CRESPO souligne que les transports sédimentaire et piscicole doivent rester possibles. Si l'endiguement n'y nuit pas, ce sera accepté.

M. LANGON ajoute que les listes 1 et 2 sont expliquées de façon générale. La mise en œuvre devra être « intelligente » pour traiter la continuité sédimentaire et piscicole (montaison-dévalaison), au cas par cas, et sera optimisée en fonction du besoin et de la nécessité.

F. GONNET souhaite apporter une précision. La Meyrosse fait débat et polémique. Au moins 4 ouvrages sont identifiés comme étant problématiques mais le cours d'eau doit être considéré dans son ensemble. Certains ouvrages ne pourront pas être aménagés complètement. Il convient de trouver des solutions au cas par cas pour chacun des ouvrages, comme l'a indiqué M. LANGON. 2 ouvrages plus petits et plus proches de la confluence avec la Drôme sont à prioriser.

Y. REY souhaiterait que la Meyrosse ne soit pas classée. Mais qui payera ? Les riverains ?

G. CROZIER explique que des subventions à 80 % sont envisageables pour les particuliers à condition que l'investissement ne soit pas trop lourd à supporter. Le souhait de la CLE serait un déplafonnement pour éviter tout préjudice.

M. EXBRAYAT indique que la continuité sédimentaire et piscicole fait partie des trois priorités de l'Agence de l'Eau. 80 % de subventions peuvent être attribués en particulier avec le Grenelle, la liste 2 et le SAGE. Ces subventions seront dégressives après 2015.

Y. REY souligne que certains travaux peuvent avoir un impact négatif sur les canaux.

B. GARCIA précise que pour la montaison/dévalaison, une grille peut parfois être installée et ainsi empêcher le passage dans les installations.

Comme pour la commune de Die, M. MANEN explique que sa commune était également fortement industrialisée jadis. Elle a le même problème de montaison, un peu moins important certes, sur deux canaux, en cours d'acquisition par la commune, sur Blacons et Aouste. Elle est favorable au déplafonnement de subventions et demande qui paierait les 20 % restant.

G. CROZIER se propose, via la CLE, de faire remonter toutes les remarques avec ces inquiétudes.

Effectivement, indique M. LANGON, il serait opportun de lister les inquiétudes et les questions de fond et de forme. Il est en effet difficile de trancher et de donner un avis favorable ou non car les avis sont différents, et pour des raisons différentes.

Concernant ce dossier, G. CROZIER considère que l'avis de la CLE est très difficile à donner. Il aurait souhaité une meilleure concertation. Par transparence, la CLE a transmis le dossier aux communes.

Y. REY demande comment l'Etat prendra en compte lesdites inquiétudes ?

B. GARCIA répond que ces problématiques ont déjà été prises en compte. Des usagers travaillent déjà sur leurs ouvrages. Par exemple, en liste 2, le seuil de 6m de haut est un « vœu pieux » en matière de montaison. Il a été dit en Bureau que pour ce cas rien ne serait imposé. Il faut retenir que le travail sera poursuivi, approfondi, avec bon sens, pragmatisme et souplesse.

P. LEEUWENBERG complète le propos d'Y. REY sur le classement de la Meyrosse. Pour que ce soit compris de la population dioise, il faut tout d'abord que les discussions aient du sens et il n'y en a jamais eu sur Die. Ensuite, il faut des garanties. Du sens, en expliquant pourquoi protéger, que ce ne sont pas pour tous les ouvrages, etc. L'usage des canaux est bien connu des Diois, notamment pour l'irrigation des jardins populaires. De plus, il est de notoriété publique que les Diois ont une sensibilité écologique aigüe. Des garanties, en demandant à l'Etat d'écrire noir sur blanc que ce dossier sera géré avec « souplesse, pragmatisme et bon sens ». Il propose de ne pas prendre d'avis mais d'associer les usagers sur ce genre de dossier. Il faut se rendre sur le terrain, mais, en l'état, ça risque de mal se passer.

H. LAGARDE s'associe aux remarques de P. LEEUWENBERG pour que les propos tenus par la DDT soient écrits et mis en œuvre.

A. BABYLON indique que le Département, en tant que structure, a reçu la même demande. Des réserves seront émises car l'impact financier précis de ces travaux est inconnu. Cette approche est pour l'instant théorique au niveau subventions, et il conviendra de vérifier sur le terrain que les coûts ne sont pas exorbitants et ainsi avoir une idée des travaux réalisables.

G. CRESPO explique qu'il n'est pas que le porte-parole des pêcheurs, il est aussi pour la protection de la continuité écologique. Il faut prendre les choses dans l'ordre autant que possible et en premier lieu la montaison. Aujourd'hui, les chargés de mission connaissent ces sujets. Mais les gens doivent aussi être informés. Ils sont conscients des prises d'eau et des usages. Il faut protéger les habitations et réparer les erreurs du passé.

F. GONNET complète l'argumentation. Un problème hydraulique subsiste dans le centre historique de Die. Des études de faisabilité antérieures à ce classement ont été menées, notamment avec le dernier Contrat rivière. On peut donc avancer sur le sujet.

J. RIVIERE pense que les délais de 5 ans après arrêté de classement est en contradiction avec ce qui vient d'être dit.

Et il est très difficile de savoir pour combien de temps encore le taux de subvention restera à 80 %, souligne G. CROZIER.

M. EXBRAYAT précise que si le montant alloué n'est pas consommé à la fin du 10^e programme, l'argent ira dans les caisses de l'Etat. Il faut l'utiliser maintenant.

J.F. PECCOUD informe que la commune de Saillans travaille sur son budget et constate que l'Etat se désengage. Il comprend les problèmes de Die et est en adéquation sur le principe, mais sans maîtrise financière, c'est le budget des communes qui sera impacté.

Il s'agit d'un cadre réglementaire dont l'Europe a imposé certaines règles et une condamnation pour non-conformité est possible, souligne B. GARCIA. Il en a été de même pour l'assainissement et, aujourd'hui, la France est un bon élève en la matière. Ce nouveau chantier de continuité écologique s'impose maintenant à nous.

J.F. PECCOUD est tout à fait d'accord pour agir, mais il faut que la demande soit concrète, précise et avec une vision à 5 ans.

Ce travail ne sera pas forcément poursuivi par les communes, poursuit B. GARCIA.

Y. REY souligne que les propriétaires ne sont pas tenus informés à l'heure qu'il est.

C. FERMOND demande que le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE), expertise engagée par les Services de l'Etat dont l'ONEMA, soit diffusé aux membres de la CLE.

M. LANGON précise que leur synthèse est publique, mise à jour tous les 6 mois et téléchargeable. Mais le chiffrage ne sera pas réalisé vu les délais impartis. Ce chantier est national, l'objectif de bon état est prévu pour 2015 et les classements 2013 en découlent. Elle comprend toutes ces inquiétudes. Les Services de l'Etat sont responsables des travaux. 6 mois après l'approbation du classement, il conviendrait d'organiser une CLE de suivi et d'avancement des chiffrages. L'Etat n'a peut-être pas de moyens pour aller plus dans le détail des coûts.

B. GIRE a bien entendu les réactions. Il ne faut pas perdre de vue l'objectif, même s'il se concrétisera dans plusieurs années. Il regrette les délais de 2015 dans les textes, mais il faut avancer et assumer ce coût ensemble. Avec un environnement en crise, la collectivité doit assumer ce coût et les contraintes, poursuit B. GIRE.

J. GOUBLE souligne que le chiffrage par un cabinet (environ 20 000 €) devra être assumé en plus.

M. EXBRAYAT informe que toutes les études ne seront pas aussi coûteuses et seront aidées de la même façon que les travaux.

G. CRESPO précise que quelques cours d'eau hors liste 1 et 2 sont perdus à tout jamais. La Meyrosse existe et mérite d'être traitée.

Un travail poussé a été fait, en 2010, par l'ONEMA et la Fédération de pêche, d'où la proposition d'aujourd'hui, signale M. LANGON. Le travail local, avec visites sur site, s'appuie sur un argumentaire technique précis mais il n'est pas diffusable en tant que tel car c'est un document de travail.

A. BABYLON précise que le rapport pour le Département est sous SIG avec des couches inexploitable.

G. CROZIER fait lecture de la proposition d'avis modifié.

B. DEGUEURCE demande si l'absence de réponse vaut approbation.

G. CROZIER indique que oui et souligne qu'il s'agirait de faire des remarques des élus. La réponse est à valider ensemble.

Y. REY reste contre le classement de La Meyrosse conformément à l'avis de la ville de Die. Elle approuve pour autant le contenu du courrier proposé, même si elle pense que ce ne sera pas forcément suivi d'effets.

M. MANEN et J.F. PECCOUD confirment que la lecture représente bien ce qui vient d'être dit.

G. CROZIER précise que le recueil des avis sera joint au courrier et que les inquiétudes seront prises en compte.

P. LEEUWENBERG ajoute que « restaurer » est synonyme de « destruction » dans l'esprit collectif. Ce propos est à faire remonter.

B. GIRE répond que les droits d'eau n'ont pas été remis en cause.

G. CROZIER demande de voter sur la réponse à apporter, sachant que les informations sont insuffisantes.

Ainsi, il propose d'apporter ces modifications au projet de courrier qui sera adressé à M. le Préfet coordonnateur de bassin :

- la CLE « souhaite » mais ne regrette pas ; « formule » les remarques sans émettre d'avis ;
- demande à ce que la population soit informée et qu'une réunion publique sur Die ait lieu.

Aucune abstention, ni contre, le courrier ainsi rédigé est adopté à l'UNANIMITE.

4. Présentation de l'étude de détermination des volumes prélevables et de la délimitation des ressources stratégiques pour l'AEP par le bureau d'étude Artélia. Lancement de la concertation nécessaire à la mise en œuvre de ces résultats.

Cette étude est présentée par M. GERBAUX du bureau d'étude Artélia, sur la base du Ppt joint. 72 bassins sont concernés.

Il précise que prélever l'eau du Rhône coûte cher. La CLE devra se prononcer sur l'AEP pour une vision claire.

Remarques de l'assemblée

G. CROZIER rappelle que cette étude a nécessité 2,5 ans de travaux.

M. CANESTRARI est surpris que l'AEP mette en péril les autres usages. Pour lui, l'augmentation de la population à prendre en compte reste modeste.

Effectivement, explique M. GERBAUX, il n'est pas forcément évident de savoir quelle ressource est stratégique.

M. LANGON confirme que, malgré une population en augmentation, l'AEP reste modeste.

M. GERBAUX met un bémol quant à la plaine de Valence et l'Ardèche.

R. MATHIEU précise que la population devrait croître de 20 000 habitants à l'aval de Saillans dans les 15 prochaines années.

G. CROZIER souligne le travail effectué sur sa commune avec celle de Grâne pour l'économie d'eau. Un travail s'est engagé avec les communes voisines en matière de patrimoine notamment. Il s'agit de travailler dans l'intérêt général et les limites administratives ne sont souvent pas appropriées pour cela.

B. GARCIA rapporte sa discussion avec B. VITRY. Son souhait est, à l'instar des irrigants structurés en organisme unique, qu'une structure fédérative se définisse à l'échelle du bassin versant. Chaque collectivité doit trouver une solution et s'organiser en matière d'AEP.

R. MATHIEU demande pourquoi le karst de la Gervanne, avec ses 5Mm³, n'est-il pas une ressource stratégique pour l'AEP.

B. JOLY répond que le PNR Vercors traitera ce sujet dès lors que le Contrat rivière sera monté et terminé, c'est-à-dire approuvé à l'automne. Il indique que si le CR est validé en 2013, une étude sur le fonctionnement du karst devrait être lancée en 2014. Le Karst est à cheval sur les deux départements.

R. MATHIEU demande au PNRV de bien communiquer en amont.

A. BABYLON indique que la Molasse fait l'objet d'une procédure identique au SAGE Drôme. Cette démarche spécifique de la ressource s'engage de la vallée de la Drôme à l'Isère.

Au cours du 1^{er} trimestre 2013, précise B. GARCIA, la concertation sur la répartition de l'étude sur les volumes prélevables sera lancée.

G. CROZIER rebondit sur ces propos en annonçant officiellement le démarrage de cette concertation sur la bassin de la Drôme. La prochaine CLE plénière y sera consacrée.

B. GARCIA l'en remercie.

5. Points divers

A. Porté à connaissance sur la prorogation des autorisations de prélèvement pour le SIAM, le SICN et le SICS

Un avis favorable a été donné par G. CROZIER au titre de la CLE sur ces dossiers et il en informe l'assemblée.

B. Porté à connaissance sur les études en cours

C. FEMOND rappelle que l'étude agronomique et impact économique et environnemental de l'irrigation sur l'amont du bassin versant a été lancée en même temps que celle sur les volumes prélevables. Le rendu de cette étude sera présenté au cours du 1^{er} trimestre 2013, lors d'une prochaine CLE, pour concertation de la mise en place de la répartition des volumes entre usages.

L'étude géomorphologique est entrée en phase 2.

Lancements 2013 :

Evolution du site internet : toutes les dispositions du SAGE seront accessibles par thématique courant 2013.

Etude globale sur la bassin versant AEP et assainissement (actions 7 et 11 du SAGE) : A. BABYLON accède à la demande de B. VITRY.

Etude d'impact des activités loisirs et sportives d'eau vive et le schéma de cohérence (actions 44 et 46 du SAGE) : doit démarrer en 2013 également.

G. CROZIER et C. FERMOND se sont rendus à Toulouse pour participer à un atelier-débat sur la gouvernance et la concertation, organisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Ces échanges furent très instructifs et l'accueil chaleureux.

Pour clore la séance, G. CROZIER remercie la qualité du travail de l'assemblée et l'invite à partager le verre de l'amitié.